



Commune de Soulevre en bocage
Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Arrêté Municipal
Règlementant temporairement la circulation et le stationnement sur La
Rue de la 11^{ème} DBB, la Rue des Bouvreuils, Rue des Sittelles, Rue du
Haras et Rue Chanoine Cochard sur le territoire de la commune de
LE BENY BOCAGE

Arrêté Temporaire n°2026/B0024

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2026/B0017 ET L'ARRETE 2026/B0020

Le Maire de la Commune déléguée de LE BENY BOCAGE,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.44, R.225 et R.227 du code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 « signalisation temporaire » du livre de l'instruction susvisée, notamment les arrêtés du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2000,

VU la demande formulée par l'entreprise BOUTTE en date du 13 mars 2026 pour les travaux d'EU/AEP sur la commune de LE BENY BOCAGE.

VU l'arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Maire Alain DECLOMESNIL à Madame le Maire délégué de LE BENY BOCAGE enregistré sous le N°2023SEB040.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains, des personnels de chantier et permettre le bon déroulement des travaux, il est nécessaire de réguler la circulation et le stationnement sur la section visée à l'article 1.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du 16 mars 2026 et pendant une durée de 60 jours, une circulation réglementée sera mise en place comme suit :

La Rue de la 11^{ème} DBB entre le carrefour avec la rue Georges Brassens/Rue Gaston de Renty et la place du Presbytère sera fermée à la circulation entre le 16 mars et le 20 mars (sur une durée maximum de 7 jours).

La Rue Chanoine Cochard sera fermée à la circulation à partir du 23 mars et pendant 40 jours.

Le stationnement sera interdit pour toutes les rues citées ci-dessus

En fonction de l'avancement du chantier, l'accès aux bénéfices des riverains sera maintenu.

ARTICLE 2 : A compter du 16 mars 2026 et pendant une durée de 60 jours l'entreprise BOUTTE est autorisée à implanter sur le territoire une signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la sécurité des personnes et du chantier. La signalisation avancée sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise BOUTTE.

La signalisation et les normes de sécurité seront assurées par la même société ainsi que la remise en état du domaine public.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place pour les VL vers la Porte Audry et la Rue France Chatel. Pour les PL, une déviation sera mise en place vers la Rue de La Gare, Route de La Bazinière et la Rue Georges Brassens.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



2, place de la mairie - Le Bénvy-Bocage 14350 Soulevre en bocage
Tél. 02 31 69 58 58 - Mail : accueil@soulevreenbocage.fr
site internet : www.soulevreenbocage.fr



Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Bénvy-Bocage
- Entreprise BOUTTE,
- Monsieur le Maire de Souleuvre en Bocage, services techniques
- Services de secours
- Services des transports scolaires

Fait à LE BENY BOCAGE, le 13 mars 2026

Le Maire délégué,

S. LEPETIT

